



« opération pc portable/tv 150 euros remboursés ».

Par **killer59**, le **01/09/2010** à **14:43**

Bonjour,

J'ai effectué une commande numéro 89534 le 23 novembre 2009 sur internity.fr. Cet achat concerne un netbook ACER ASPIRE ONE. Je devais bénéficier d'une offre promotionnelle « opération PC PORTABLE/TV 150 euros remboursés ».

En Décembre 2009, je m'aperçois que la boîte du netbook ne comporte pas moins que 7 codes barres dont aucun ressemblant « aux codes barres habituels ». Pour être sur et ne pas faire d'erreur, j'envoies un mail au service clients internity.fr qui me répond par mail le 23 décembre 2009 en m'informant qu'il y a forcément un code barre ou numéro de série. J'en déduis donc qu'il s'agit du code barre au dessus du numéro de série.

Vers avril 2009, ayant réuni toutes les pièces demandées, je transmets mon dossier à l'adresse indiquée avec le bon dûment complété (comportant la mention oxo connect).

En août 2010, n'ayant pas eu de remboursement, je contacte le service client d'internity.fr qui me renvoie vers la société START par mail.

Cette société m'informe que ma demande de remboursement est rejetée, car il ne s'agit pas du bon code barre. Nous échangeons plusieurs mails où je tente de démontrer ma bonne foi.

Aujourd'hui la situation est bloquée, et ma demande de remboursement rejetée.

J'ai respecté la procédure, dans les délais, avec un dossier complet. Les mentions indiquées pour la demande de remboursement ne précisent par quel code barre sur les 7 était le bon, et

j'ai pris contact avec le service client d'internity pour plus de renseignements, afin que, justement, un refus de dossier n'arrive pas.

Voilà, j'ai envoyé un courrier de réclamation à internity, il y a 3 semaines, pas de nouvelles.

Après renseignements au service clients, ils me disent que j'aurais une réponse sous 12 semaines !!! soit vers Novembre.

Je pense vraiment être tombé dans une arnaque et je ne verrais plus mes 150 euros .

Que faire ?